

Structure de la discussion

Introduction

1. Le paragraphe 47 du Cadre convenu indique que des dispositions spécifiques en matière de flexibilité seront ménagées aux Membres ayant accé

l'idée de considérer le paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle de Doha² au moins comme un point de départ, même s'il n'est pas question ici d'une liste expressément convenue. Je n'ai pas non plus, à ce stade, entendu la moindre objection à l'idée de considérer les Membres qui ont accédé depuis la Conférence ministérielle de Doha comme des Membres ayant accédé récemment. Après tout, ces Membres ont accédé plus récemment que ceux qui sont mentionnés au paragraphe 9. Étant donné l'absence d'objections exprimées sur ces questions, il faudrait peut-être à présent se demander jusqu'où avant le 14 novembre 2001 une date peut encore être considérée comme récente. Devrions-nous remonter au début de la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, ou la date de délimitation devrait-elle se situer quelque part entre cette date et la date de la Déclaration ministérielle de Doha?

6. En examinant la liste, il conviendrait toutefois de tenir également compte des incidences pratiques de l'adjonction à la liste des Membres visés au paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle de Doha des Membres qui ont accédé à l'OMC après cette conférence. Entre le 1^{er} janvier 1995 et la Conférence ministérielle de Seattle, cinq Membres ont accédé (à l'exclusion de l'Estonie et de la Lettonie qui ont depuis lors adhéré aux Communautés européennes). L'un de ces cinq Membres, la Bulgarie, est sur le point d'adhérer aux Communautés européennes. Cela ne veut pas dire que la taille potentielle du groupe crée un problème insurmontable. Mais, comme on l'a déjà fait observer, cet aspect particulier du Programme de Doha pour le développement est peut-être davantage une question, sur le plan formel, qu'il incombe à des organes autres que ce groupe de négociation en tant que tel de résoudre. Cela est en l'occurrence sans préjudice de cette question formelle.

Préoccupations particulières

Situations spéciales

7. Les profils économiques et commerciaux des Membres ayant accédé récemment sont très variés. Un point commun est que visiblement ils ont dû accepter des engagements de vaste portée pour accéder à l'OMC. Ces engagements, a-t-on dit, sont de beaucoup plus vaste portée que ceux que d'autres Membres ont souscrits pendant les négociations du Cycle d'Uruguay. Par conséquent, les droits de douane moyens sont beaucoup plus bas (voir les tableaux joints pour un résumé du profil tarifaire et des dates de mise en œuvre concernant les Membres qui ont accédé à l'OMC depuis le début de la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay). En outre, peu de ces Membres ont le droit d'accorder des subventions à l'exportation ou des niveaux importants de soutien interne au titre de la catégorie orange et pour certains d'entre eux il y a aussi des règles spécifiques qui s'appliquent au titre de leur Protocole d'accession. Chaque Protocole d'accession et chaque Liste d'engagements des Membres ayant accédé récemment incluent de nombreux détails qui varient considérablement d'un Membre à l'autre et il est impossible dans la pratique de les énumérer tous ici.

8.

Engagements de certains Membres concernant les produits agricoles

Membre	Date d'accession à l'OMC	RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS (TARIFAIRES) EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS AGRICOLES											
		Moyenne simple des tarifs consolidés	Ad val. max.	Nombre de lignes NAV	Mise en œuvre des engagements (Nombre de lignes tarifaires, mise en œuvre achevée)							Dernière année de la mise en œuvre	
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		2015
Équateur	21/01/1996	25,5	86	0	887 achevée								2001
Bulgarie	01/12/1996	35,6	98	550	2 204 achevée								2005

Engagements de certains Membres concernant les produits agricoles

Engagements de certains Membres concernant les produits agricoles

Membre	Date d'accession à l'OMC	Monnaie	RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SOUTIEN INTERNE POUR LES PRODUITS AGRICOLES		
			Engagement concernant la MGS totale	Mise en œuvre des engagements (Engagements concernant la MGS totale consolidée annuelle)	

Membre	Date d'accession à l'OMC	Monnaie	RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SOUTIEN INTERNE POUR LES PRODUITS AGRICOLES								Dernière année de la mise en œuvre
			Engagement concernant la MGS totale consolidée finale	Mise en œuvre des engagements (Engagements concernant la MGS totale consolidée annuelle)							
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2015	

Engagements de certains Membres concernant les produits agricoles

Membre	Date d'accession à l'OMC	RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS À L'EXPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES										
		Engagements en matière de subventions à l'exportation	Mise en œuvre des engagements								Dernière année de la mise en œuvre	
			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2015		
Équateur	21/01/1996	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Bulgarie	01/12/1996	Engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités concernant 44 produits/groupe de produits	100%									2000
Mongolie	29/01/1997	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Panama	06/09/1997	Engagements de réduction des dépenses budgétaires concernant les produits visés à l'Annexe I de l'Accord sur l'agriculture	100%									2003
République kirghize	20/12/1998	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Jordanie	11/04/2000	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Géorgie	14/06/2000	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Albanie	08/09/2000	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Oman	09/11/2000	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Croatie	30/11/2000	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Moldova	26/07/2001	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Chine	11/12/2001	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Taipei chinois	01/01/2002	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Arménie	05/02/2003	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>
Ex-République yougoslave de Macédoine	04/04/2003	Néant	<i>s.o.</i>									<i>s.o.</i>

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SUBV